



**Principales interventions de Patrick COTREL,
Bernard AUNETTE, Claude ROUSSELOT et
Florence FEVRIER
au nom du groupe d'opposition**

Une demande de démission immédiate du Maire émanant de la majorité des Conseillers, la gestion financière de la commune en 2006 désapprouvée par le Conseil et l'annonce de 2 listes de droite pour la prochaine élection municipale de mars 2008, tels sont les principaux événements qui ont émaillé ce Conseil révélateur d'une crise profonde. Vous trouverez ci-dessous un résumé de ce Conseil. Pour avoir plus de détails, vous pouvez consulter mon blog (adresse ci-dessous) ou m'en demander copie.

Bonne lecture !

Patrick COTREL, porte parole du groupe

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclarations préalables :

Patrick COTREL : Pourquoi le cacher, nous sommes satisfaits du sursaut de l'électorat de gauche au second tour (qui n'avait pas eu lieu en 2002) et de la réélection de Jean Marc Ayrault, de Marie Françoise Clergeau et de Marie Odile Bouhier. Mais nous sommes particulièrement heureux de l'élection de François de Ruyg, nouveau député Vert sur Nantes-Orvault et de Michel Ménard sur Nantes-Ancenis (notre circonscription).

Sur cette circonscription, où j'étais candidat en 2002, Michel Ménard fait une progression de 4,3% (51,1% par rapport à mon score de 45,8%). Mais cette progression est inégale : de 1,6% à Sainte-Luce à 16,5% à Ancenis.

En fait, c'est dans les zones rurales ou semi rurales que la progression a été la plus forte. Cela nous amène à penser que le sursaut de l'électorat de gauche s'est combiné avec la démobilisation et la division de la droite.

C'est certainement un avertissement pour le nouveau Président de la République et pour l'UMP. Mais cela n'empêche en aucune façon la gauche et les écologistes de devoir faire leur propre analyse auto critique et d'entamer leur rénovation.

En ce qui concerne Sainte-Luce, le score de Michel (56,4%) confirme celui de Ségolène Royal (56,5%) et celui que j'avais réalisé en 2002 (54,8%). Cela démontre et confirme que la sensibilité de gauche est majoritaire. Reste à rassembler tout le monde pour les municipales. Un dernier mot sur la situation lucéenne. Nous sommes conscients du profond malaise qui règne

dans la municipalité et parmi le personnel municipal.

Pour notre part, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que la situation se clarifie et que le personnel municipal puisse exercer ses missions dans une ambiance stabilisée et apaisée.

Bernard AUNETTE : Pour ces élections je suis satisfait de l'élection de mon collègue Michel MENARD comme 1^{er} député socialiste, de Gauche sur cette 5^{em} circonscription de Nantes Ancenis.

On nous avait annoncé un tsunami, un raz de marée bleu sur la France mais l'Ouest à bien résisté ainsi que la Bretagne. Le département la Loire atlantique gagne 2 députés soit 6 députés sur 10 dont un nouveau député vert.

Cette victoire est la victoire de la Gauche plurielle, de l'union sur la Communauté urbaine

c' est aussi celle de Jean Marc Ayrault qui a permis la victoire des forces de Gauche avec l' élection de François de Ruyg.

Cette stratégie doit nous servir d'exemple pour les combats futurs en particulier pour les prochaines municipales sur Ste Luce

Quelques mots sur le malaise à la municipalité de Sainte-Luce. C'est une situation malsaine que je déplore et j'espère qu'on y verra plus clair dans quelques instants. Je termine en souhaitant bonne santé à M. Brasselet ; il le mérite bien.

Madame Gallier lit ensuite le courrier envoyé dans l'après midi à m. le Préfet et à M. Brasselet :

« Monsieur Pierre Brasselet, vient d'informer la population de la cessation de son mandat de Maire

de la ville de Sainte-Luce sur Loire au début du mois de septembre prochain, pour des raisons de santé. Son retour depuis le mois de juin aux fonctions de premier magistrat de la commune, après une interruption médicale de trois mois, n'était déjà pas raisonnable. Son maintien jusqu'au mois de Septembre, alors que des Adjointes seront présentes, aptes à assurer le fonctionnement normal de la municipalité, l'est encore moins et ne présente aucune justification.

Tout en le remerciant de la qualité du travail accompli au cours des 30 dernières années, la majorité des élus municipaux de Sainte-Luce sur Loire, réunis ce jour 25 juin 2007, constate qu'il n'est plus nécessaire que Monsieur Pierre Brasselet continue à assurer ses fonctions éditaires et demandent instamment que soient annoncées dès le début de la réunion du Conseil Municipal de ce jour 25 juin 2007 les mesures suivantes:

- La démission effective de Pierre Brasselet de son poste de Maire à compter du 01 juillet 2007.
- Le retrait des points 1.1 à 1.8 de l'ordre du jour du Conseil Municipal qui seront abordés lors d'un Conseil Municipal ultérieur.
- La tenue d'un Conseil Municipal extraordinaire à organiser dans la première moitié du mois de juillet prochain, afin de procéder à l'élection d'un nouveau Maire et de ses Adjointes.

Veillez agréer (...)

Mmes et Mrs : Lemaitre, Gallier, Gaudicheau, Vasserot, Lebret, Myran, Adjointes (e)s

Mmes et Mrs : Robineau, Abhervégueguen, Cabaret, Rass, Morvezen, Courilleau, Pichon, Chatellier, Donnart, Doitteau, Conseillers municipaux. »

M. Botbol rend ensuite hommage à M. Brasselet. Il annonce qu'il sera candidat en septembre pour assurer l'intérim et qu'il présentera une liste à l'élection municipale de mars prochain.

*Me Lemaitre précise qu'elle proposera sa candidature au groupe majoritaire pour assurer l'intérim. Cela lui avait déjà été proposé il y a un an, mais elle avait refusé. Elle a toujours soutenu M. Brasselet jusqu'en janvier 2007 lors du conflit du Maire avec les cadres de la mairie où leur problème n'a pas été entendu. Elle pense pouvoir fédérer beaucoup de lucéens et elle présentera donc une liste plurielle à la prochaine élection municipale. Elle recherche le travail en colégialité et son premier adjoint sera Patrick Myran. Nous aurons donc **deux listes de droite** à la prochaine municipale.*

(Concernant la demande de retrait des délibérations traitant du remplacement de M. Conan qui a démissionné de tous ses mandats et représentations :)

Patrick COTREL : Nous notons que la démission de René Conan est intervenue avant l'annonce de la prochaine démission de M. Brasselet et qu'elle n'a été annoncée dans aucune commission. Cela peut changer la donne.

Mais en tout état de cause, la question qui nous semble la plus urgente à régler, c'est celle de l'autorité municipale : qui dirige la Mairie, avec quelles orientations et pour combien de temps... Nous souhaitons que la situation se clarifie au plus vite et que le personnel puisse se remettre au travail dans une ambiance apaisée, sous l'autorité du DGS.

En ce qui concerne les délibérations 1.1 à 1.8, nous souhaitons qu'elles soient retirées, et que la situation du Maire soit réglée au plus vite.

Suit une interruption de séance.

A la reprise, M. Le Morzadec annonce que les 8 premiers points sont retirés de l'ordre du jour. Par contre, il ne se prononce pas sur la demande de démission immédiate de M. Brasselet.

Point 2.3 Environnement – ZAC de la Maison Neuve

Claude ROUSSELOT: Ce soir trois délibérations nous sont proposées concernant divers travaux d'aménagement. Les enquêtes publiques viennent d'être lancées et nous devons donner notre avis sur les demandes d'autorisation pour les travaux d'aménagements des différents sites. La première délibération concerne la ZAC de la Maison Neuve. L'étude d'impact réalisée pour cette enquête est complète, de qualité. Elle attire notamment notre attention, concernant le ruisseau de la Minais, sur la nécessité d'avoir une étude globale du bassin versant. Nous pouvons y lire : « *La gestion globalisée des eaux pluviales du bassin versant de la Minais a été envisagée, et ce afin d'avoir une vue globale et pertinente avec notamment pour objectif d'utiliser aux mieux les*

infrastructures existantes et d'intégrer tous les projets en cours et à venir sur ce bassin ». Cette étude n'a malheureusement pas été réalisée par le bureau d'étude car elle n'a pas été demandée dans le cahier des charges. Nous voyons cependant qu'elle est indispensable puisque le long de ce ruisseau les divers aménagements (Zone artisanale de Carquefou, ZAC de la Maison Neuve, lotissement des Islettes, ZAC de la Minais) vont entraîner une modification du système hydraulique du bassin versant et une augmentation importante des eaux de ruissellement vers le ruisseau.

Nous demandons que dans les trois délibérations nous abordions ce problème. Nous proposons qu'une étude globale des bassins versants des

ruisseaux de la Minais et de Guette Loup soit réalisée afin de prendre en compte tous les projets d'aménagement en cours et à venir.

M. Vasserot accepte la proposition de Claude ROUSSELOT, et les 3 délibérations

mentionneront la demande d'une étude globale des bassins versants en prenant en compte les projets en cours et à venir.

Point 3.2 Budget principal – Comptes administratifs 2006

*Dans la délibération précédente, **Henri Michel Donnard** avait déclaré qu'il regrettait l'absence des budgets annexes des associations recevant plus de 1500€ de subvention et du rapport du médecin du travail faisant état de 32 employés ayant des problèmes de stress. En conséquence, il appelait à voter contre les comptes administratifs.*

Patrick COTREL : Ce compte administratif révèle de légères améliorations de la situation financière de la commune. On enregistre :

- un surplus de recettes de fonctionnement de 314 000€. Cela provient principalement des impôts et taxes (+252 000€) et de dotations, dont les dotations communautaires (+73 000€) ;
- Une diminution des dépenses de fonctionnement pour 400 000€. Quelques questions à ce sujet : d'où viennent les 248 000€ d'économies sur les charges à caractère général. Comment peut-on économiser 81 000€ sur les achats et les stocks (chapitre 60), 29 000€ sur les frais de télécom de la salle Gonin (chapitre 626 2), 15 000€ sur les frais d'électricité de la police municipale (chapitre 606 12), sans compter les énormes moins values sur les services extérieurs... ?

Au total, si on y ajoute les résultats antérieurs, cela permet de dégager, sans emprunt nouveau, un résultat positif de 555 000€.

C'est une bonne nouvelle, mais est-ce que cela est de nature à modifier fondamentalement le jugement que nous portons au moment du budget primitif ?

A l'époque, nous avons constaté la forte augmentation de la fiscalité à Sainte-Luce : de 342€ par habitant en 2002, elle est en fait passée à 441€ par habitant en 2006, soit une

augmentation de 29% en 4 ans !

Il n'y a donc pas de changement important sur ce point.

Et malgré cette forte augmentation de la fiscalité, nous dénonçons, au moment du BP 2006, le fort endettement de la commune : l'en cours de la dette par habitant est à 1 000€ en 2006.

Même s'il a diminué un peu, cet endettement reste cependant très fort, et il a augmenté de façon impressionnante ces dernières années :

	1998	2006
En cours de la dette	711€	1000€
Par habitant		
%		+ 41%

D'ailleurs, l'en-cours de la dette représente 108% des recettes réelles de fonctionnement, pour une moyenne nationale de 76% ! cette situation d'endettement n'a pas fondamentalement changé, et les principales motivations qui nous ont conduit à désapprouver ce budget demeurent. Nous voterons donc contre ce compte administratif, ainsi que pour la reprise des excédents et le budget supplémentaire.

Le vote a donné : 12 contre, 9 abstentions et 11 pour. Fait très rare dans une municipalité, la majorité refuse d'approuver sa propre gestion ! de plus, il y a blocage, puisque le budget supplémentaire ne peut pas être voté. Autre bizarrerie, M. Le Morzadec, comme s'il ne s'était rien passé, nous projette et commente un diaporama tentant de démontrer combien la gestion financière de la commune a été bonne depuis 6 ans !

Patrick COTREL : On croit rêver ! M. Le Morzadec, vous ne vous êtes pas aperçu que votre gestion budgétaire en 2006 vient d'être désapprouvée par la majorité du Conseil municipal ? De plus, votre diaporama ne reflète pas la réalité. La réalité, c'est que la situation financière de la commune était catastrophique en début de mandat (du fait de votre gestion, puisque vous étiez en place dans le mandat précédent). En 2001, l'autofinancement net était négatif. Autrement dit, il vous a fallu emprunter pour rembourser l'anuité de la dette en capital. Et d'ailleurs, vous avez été convoqués par le Préfet qui tirait la sonnette d'alarme : dans le privé, vous auriez été mis en redressement judiciaire. A partir de là, vous avez bien été obligés de sortir de cette situation catastrophique en stoppant tous les investissements et en augmentant très fortement les impôts locaux (et vous continuez de le faire encore cette année). Et à propos de votre comparaison des taux d'impôts locaux avec les autres communes de l'agglomération, vous passez sous silence l'abattement à la base que d'autres communes pratiquent et que vous avez supprimé à Sainte-Luce. Dans ces conditions, il

faudrait majorer de 10% les taux d'imposition de Sainte-Luce pour les comparer avec les autres communes. Autre remarque : vous soulignez le désengagement de l'Etat, ce qui est juste, mais vous passez sous silence l'augmentation continue de la contribution de Nantes Métropole. Non, votre intervention ne présente pas beaucoup d'intérêt.

Bernard AUNETTE : (...) c'est une situation très grave pour une commune et vous nous présentez un bilan financier de 4 années de votre gestion dans l'auto satisfaction complète.

En 2001 la Chambre Régionale des Comptes observait une situation financière de la commune dégradée avec une CAF nette déficitaire. Cet indicateur est le signe d'une mauvaise

gestion due à l'absence de plan d'investissements et de planification stratégique des équipements. Cette situation vous a obligé depuis cette date à une politique d'austérité (réduction drastique des équipements, minimum d'emprunts) et une augmentation de la fiscalité.

Aujourd'hui la situation globale est grave et exige une remise en ordre rapide des rouages de notre commune.

Suivent plusieurs interventions (Mmes Février, Pichon et MM Vasserot, Doitteau, Donnard, Cotrel) dénonçant le contenu du diaporama et le fait qu'il n'ait pas été discuté en réunion majoritaire et en commission des finances. Tous réclament ce document dans les plus brefs délais.

Point 3.6 budget annexe Ligéria : compte administratif 2006

Me Gaudicheau dénonce le problème de chauffage et de climatisation qui existent à Ligéria et à l'école de musique : la commune n'a même pas tenté de faire les recours pour mettre en œuvre la garantie décennale vis-à-vis de ce problème de conception.

Le vote qui suit donne 13 contre, 8 abstentions et 10 pour. Même problème de blocage par rapport au budget supplémentaire.

Point 3.9 Subvention exceptionnelle au Collège de la Reinetière

Patrick COTREL : La délibération que vous présentez est très surprenante, car vous nous demandez de voter les yeux fermés.

Tout d'abord, concernant le budget de fonctionnement de la manifestation, nous n'en avons pas le détail, et en particulier le montant demandé aux autres collectivités (Conseil Général, autres communes, sponsors, ...). Votre délibération laisse entendre que si le Conseil Général n'apporte pas une aide, c'est nous qui allons tout payer. Par comparaison, lorsque le Conseil Régional est sollicité pour soutenir une manifestation de dimension régionale, sa participation dépasse rarement 10% du budget. Nous proposons que la subvention de la commune se limite à 2500€.

Mais le pire est sans doute la proposition d'organiser et de financer la réception pour 400 personnes, sans aucune prévision de coût ! Or les frais de réception peuvent se monter jusqu'à 10 ou 15€ par personne. Ce qui monterait le coût global pour la commune à plus de 10 000€ !

Dans un contexte où vous nous avez expliqué, M. Le Morzadec, que vous aviez 'serré les boulons' pour réduire les frais de fonctionnement, cela ne semble pas raisonnable. Nous proposons que la commune ne se charge pas de l'organisation de la réception, et que sa participation se limite à un budget de 1000€, en plus de prêt de matériels. Je tiens à préciser que toutes les remarques que je viens de faire ont été faites au cours de la commission des finances et ont recueilli l'assentiment de l'ensemble de la commission. Pourquoi n'avez-vous pas modifié la délibération ?

Nombreuses interventions pour confirmer ce que j'ai dit. Finalement, après débat libre, la décision est prise, de façon consensuelle, de limiter à 2 200€ la subvention accordée au collège. Nous verrons plus tard si le collège fait une demande complémentaire avec les précisions qui manquent actuellement (détail du budget et participation des autres collectivités locales).

Point 3.20 Ressources humaines – Création d'un poste « Agenda 21 »

Patrick COTREL : Pour que les choses soient plus claires, il s'agit ici de réembaucher Mélanie Briand pour mettre en œuvre l'Agenda 21 que nous avons tous voté. Comme nous l'avons déjà dit, il ne suffit pas de nommer un élu responsable de la mise en œuvre de ce projet. Il faut qu'il y ait

un responsable administratif disponible pour cette tâche, et le plus vite sera le mieux. Aussi, il nous semble nécessaire d'embaucher Mélanie dès le 1^{er} juillet pour qu'elle puisse préparer des éléments pour le budget 2008.

Ce que je viens de dire est exactement la teneur du débat que nous avons eu en commission de finances, et j'affirme que la majorité des membres présents étaient d'accord.

Aussi, je vous demande de mettre au vote de l'assemblée l'amendement suivant que je vous ai fait parvenir dès vendredi matin.

« Au cours de la réunion du 26 mars 2007 du Conseil municipal, le projet d'Agenda 21 a été adopté et Monsieur Vasserot désigné comme responsable élu de la mise en œuvre de ce projet.

Afin d'assurer un pilotage administratif de la mise en œuvre de ce projet, il convient de recruter une personne ayant les mêmes compétences et la même rémunération que la Chargée de Missions qui a piloté l'élaboration du projet « Agenda 21 ».

Cet agent doit être recruté rapidement afin de mettre en évidence les crédits à prévoir sur le budget 2008 pour la mise en œuvre du projet. Je vous propose d'approuver le recrutement, à partir du 1^{er} juillet, d'un chargé de mission ayant le niveau de cadre A (attaché).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré : (...)

Une longue et vive discussion s'engage alors.

Me Gaudicheau dénonce le fait que la ludothécaire (Sandrine Simon-Delangle) ne soit toujours pas titularisée, malgré les promesses faites. Elle dénonce le manque de personnel à la médiathèque : 6 à 7 postes, alors que la Direction Régionale des Affaires Culturelles estime que 9 postes sont nécessaires.

Patrick COTREL : Pour ma part, j'ai fait une démarche, moi aussi, auprès de M. Brasselet pour obtenir la titularisation de Sandrine. C'est la question de la responsabilité du Maire qui me semble posée..

Suit un débat très vif au cours duquel M. Donnard dénonce la remise en cause de la charte signée avec le personnel par M. Brasselet et Le Morzadec. M. Vasserot dénonce un fonctionnement anti démocratique : « Si vous vouliez empêcher la mise en œuvre de l'Agenda 21, vous ne vous en prendriez pas autrement. ».

Patrick COTREL : M. Le Morzadec, je fais appel à votre sens des responsabilités. Vous ne pouvez pas continuer ces blocages qui alimentent la crise actuelle. Il faut accepter un compromis.

M. Le Morzadec finit par retirer cette délibération de l'ordre du jour.

Point 3.21 Ressources humaines – Recrutement d'un Directeur de la communication

M. Le Morzadec indique qu'il est d'accord pour que le contrat débute au 1^{er} juillet. Après une longue discussion, il accepte d'enlever du contrat la mission consistant à participer éventuellement à la rédaction des interventions du Maire.

Patrick COTREL : Nous souhaitons, nous aussi, le démarrage du contrat au 1^{er} juillet. Mais si je compare votre position sur cette délibération avec le blocage que vous avez effectué pour la délibération précédente, j'en déduis que pour vous, la communication est plus durable que le développement !